

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 2 6 SEP. 2014

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public le samedi 4 octobre et dimanche 5 octobre 2014

N° Départ : 426/2014/47/PM/MC/DS Le maire de Solliès-Pont.

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code de la route,

Considérant

Que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation « 2 CV Club Varois », il convient de réserver le parc du Château de Solliès-Pont.

arrête

Article 1:

Le domaine public sera occupé du samedi 4 octobre 2014 à 08 heures jusqu'au dimanche 5 octobre 2014 à 20 heures à l'occasion de la manifestation « 2 CV

Club Varois ».

Article 2:

Cette manifestation se déroulera au château de Solliès-Pont.

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché à compter du jeudi 02 octobre 2014.

Article 4:

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Monsieur le directeur des services techniques de la commune de **SOLLIES PONT**

Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA

FARLEDE.

Article 5:

Pour information et respect des dispositions :

Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité

Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

la transmission en Préfecture le

la publication le